

On a jugé bon de taxer les coopératives. Je me réjouis cependant de ce que les ristournes peuvent être déduites du revenu imposable, ce qui permettra à nos véritables petites coopératives agricoles de se maintenir et de remplir leur mission.

Il est un fait en marge de l'impôt qui me semble excessivement anormal. Le contribuable est tenu de faire son rapport à date fixe; s'il le soumet en retard, il est passible d'amende. Il faut de la discipline, tout le monde l'admet. Mais quand un contribuable commet une erreur dans son rapport,—et ce n'est pas besogne facile que de le bien faire,—le département de l'Impôt sur le revenu ne devrait pas, en plus de la somme due, réclamer une amende et des intérêts. Le Gouvernement exige qu'on le paie à date fixe, mais quand il s'agit pour lui de faire des remboursements d'impôts aux contribuables, fait-il preuve du même empressement? J'ai, dans mon comté, des gens qui ont réclamé des remboursements d'impôts en 1944, et qui ne les ont pas encore reçus. Est-ce que le Gouvernement leur paiera un intérêt? La réponse sera nécessairement: non. Alors, pourquoi deux poids, deux mesures. J'estime que ces remboursements devraient être faits dans l'année, et la population a le droit de l'exiger.

Le débat sur le budget nous permet d'exposer des opinions personnelles et de formuler des propositions. J'avais pensé formuler les miennes au fur et à mesure de la discussion sur les crédits, mais à mon avis la session a déjà trop duré. Je résume donc celles qui me tiennent particulièrement à cœur.

Le ministre de la Santé et du Bien-être social a déclaré, il y a quelques semaines, que les pensions de vieillesse seraient augmentées. J'ai applaudi à cette initiative. Le coût de la vie est tel que la présente allocation est insuffisante pour permettre aux vieillards de faire face aux obligations d'une existence aux exigences accrues. Au début de la session, je présentais une résolution dans laquelle je réclamais des allocations pour les invalides et les infirmes. Tous les partis en cette Chambre ont approuvé le principe. Je remercie les honorables députés qui ont parlé sur la question. Le ministre a lui-même vu le projet d'un bon œil. Il faudrait y penser. J'ose espérer qu'une loi en ce sens sera présentée l'an prochain. Nous n'avons pas le droit d'abandonner cette classe malheureuse de notre société, quand nous donnons des millions pour soulager l'infortune et la misère dans d'autres pays.

Les allocations familiales ont rendu de très grands services au pays tout entier. Je me demande cependant si le Gouvernement tient suffisamment compte de la famille nombreuse.

Il arrive assez souvent qu'un père de famille gagne un salaire assez élevé et soit en même temps le soutien d'une famille de 8, 10 ou 12 enfants.

Or, selon le salaire qu'il gagne, il doit remettre une partie de ses allocations, par exemple 40 p. cent s'il gagne de \$1,800 à \$2,000; 50 p. cent, de \$2,000 à \$2,200; 60 p. cent, de \$2,200 à \$2,400, et ainsi de suite jusqu'à \$3,000. Ne serait-il pas à propos de considérer un jour ou l'autre la possibilité de fixer pour les familles nombreuses de tant d'enfants et plus, un pourcentage de récupération de 50 p. cent moins élevé que le barème actuel? Ce serait là une reconnaissance particulière de la nation envers la famille nombreuse, un des actifs les plus productifs d'une véritable nation.

J'appartiens à un des comtés les plus touristiques de la province. Renommé par la multitude de ses lacs, la beauté de ses forêts, la grandeur de ses paysages, le comté de Terrebonne compte des hôtels de renommée internationale, tels que le Gray Rocks Inn, Mount-Tremblant Lodge, Pinoteau, Laurentide Inn, La Sapinière, Le Domaine de l'Estérel, Ste-Adèle Lodge, Alpine Inn, Chalet Cochand, le Chanteclere, Mont St-Gabriel, Nymark Lodge, Hotel Lapointe, Hotel Maurice, pour ne nommer que ceux-là.

La Laurentian Resorts Association, qui englobe les hôtels que je viens de mentionner, fait une publicité touristique qui a produit de très bons résultats. Le tourisme est une des principales industries du pays, et il convient de demander que les crédits du Bureau fédéral du tourisme soient augmentés, que sa publicité touristique au pays et à l'étranger soit accentuée. Je propose qu'on utilise le film pour donner un rendement maximum à cette publicité. Je considère en plus que le Bureau fédéral du tourisme devrait aider les associations sérieuses, comme la Laurentian Resorts Association, à défrayer une partie du coût de la publicité au moyen de brochures. J'irais même jusqu'à proposer que l'Office national du film tourne des films dans les centres touristiques du pays et les distribue aux Etats-Unis et ailleurs.

Le coût d'un film représente une somme d'argent assez importante, j'en conviens, mais la collaboration financière des associations touristiques pourrait être demandée au besoin. Je sais qu'un film tourné dans mes montagnes, divisé en quatre parties égales selon les quatre saisons, constituerait une publicité dont profiterait largement l'industrie touristique de toute la région de Montréal.

Au ministre des Travaux publics, je propose la reprise du programme des octrois pour la construction de chemins de tourisme, en vigueur avant la guerre. Cette politique a don-